

Extrait du registre
des délibérations du bureau de la
communauté de communes Sauer
Pechelbronn

séance du 27/04/2009

Date de la convocation:

20/04/2009

Date d'affichage:

20/04/2009

Nombres de membres:

Afférents au conseil

communautaire : 24

En exercice : 24

Votants : 19

L' an 2009 et le 27 Avril à 19 heures, le bureau, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) : Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, MM : BERTRAND Jean-Louis, FUCHS Thierry, MEYER Willy, SIBLER Alphonse

Secrétaire de séance :

M. BRACONNIER Armand.

Réf : 004.2009 B

Vote : A l'unanimité

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

004.2009 B : Attribution de subventions opération de sauvegarde du patrimoine bâti.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 049/2000 du bureau du conseil communautaire du 4 septembre 2000 décidant l'instauration d'une aide communautaire à l'entretien des bâtiments,

Vu la délibération n° 126/2001 du conseil communautaire du 22 octobre 2001 modifiant le système d'instruction des dossiers,

Vu la délibération n° 142/2001 du conseil communautaire du 19 novembre 2001 approuvant les modifications tarifaires fixant notamment les aides à l'entretien des bâtiments d'intérêt patrimonial sur la base de la grille établie par le conseil général,

Vu la délibération n° 076/2002 du conseil communautaire du 13 mai 2002 votant les nouveaux taux en Euro pour cette opération,

Vu la délibération du conseil communautaire n°044.2008 du 7 avril 2008 « gestion intercommunale : délégations du conseil communautaire au bureau »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°118.2008 du 22 septembre 2008 : « fonctionnement interne : délégation de compétence du conseil communautaire au bureau »,

Considérant l'avis de la sous-commission d'attribution des aides réunie le 22 avril 2009

le bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder les aides au vu des dossiers avant réalisation des travaux comme suit :

Ouvertures en bois,

577,50 € (15 u x 38,50 €) fenêtres à Edith LINDNER (Kutzenhausen)

- de reporter le dossier de René WILD pour sa maison située au 16, rue de l'Eglise à Preuschkorf à une séance ultérieure, afin de demander des précisions techniques quant à l'application de la peinture et notamment les fiches techniques.

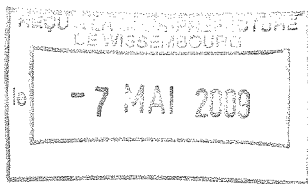
- de ne pas octroyer de subvention à Sylvia GROSS pour sa maison située au 51, rue Principale à Morsbronn, les travaux étant largement entamés et le conseil n'ayant pu être prescrit à temps.

Il est précisé que le versement des subventions interviendra après réalisation des travaux, sur présentation des factures et sur accord favorable de l'architecte conseil attestant la conformité des travaux réalisés avec les travaux prévus et les conseils prescrits.

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :



DURRENBACH, le 30/04/2009

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :